

Éléments de données locales ou périmées

Zones

- | | | |
|-----|--|-----------------------------|
| 261 | Mention d'adresse bibliographique de films (NR) | (Avant les RCAA 1 révisées) |
| 262 | Mention d'adresse bibliographique d'enregistrements sonores (NR) | (Avant les RCAA 2) |
| 400 | Mention de collection/Vedette secondaire – Nom de personne (R) | |
| 410 | Mention de collection/Vedette secondaire – Nom de collectivité (R) | |
| 411 | Mention de collection/Vedette secondaire – Nom de conférence ou de réunion (R) | |
| 440 | Mention de collection/Vedette secondaire de titre (R) | |
| 9XX | Zones d'équivalences et de renvois (R) | |

Codes de sous-zones

- | | | |
|-----|--|--------------------|
| 260 | Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique) (R) | |
| | ‡d Planche ou numéro de l'éditeur pour la musique (NR) | (Avant les RCAA 2) |
-

L'annexe H porte sur la description des zones et des sous-zones qui étaient valides soit dans le format CAN/MARC ou dans le format USMARC au moment de leur fusion, mais qui ne l'étaient pas dans l'autre. Ces données sont considérées locales par les utilisateurs canadiens ou américains ou périmés, selon l'endroit où elles sont validées.

[Page blanche]

261 Mention d'adresse bibliographique de films (NR) (Avant les RCAA 1 révisées)

Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Entreprise de production (R)

‡b Diffuseur (R)

‡d Date de production, de lancement, etc. (R)

‡e Producteur à contrat (R)

‡f Lieu de production, de lancement, etc. (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone est utilisée aux États-Unis pour effectuer des conversions rétrospectives de notices de catalogage d'avant les RCAA 1 (révisées). Elle est devenue périmée dans le format CAN/MARC en 1988. Cette zone donne de l'information sur l'adresse bibliographique comprenant la mention de production et de lancement du médium projeté. La zone sert uniquement pour le catalogage d'un médium projeté produit avant les règles de catalogage du chapitre 12 des RCAA révisés (qui se conforment aux spécifications de l'ISBD). Cette zone pourrait donc paraître sur des notices d'avant 1976 ou sur de nouvelles notices rétrospectives contenant des éléments de catalogage d'avant 1976. Pour le catalogage réalisé depuis 1975, on utilise la zone 260 (Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique)).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**■ INDICATEURS**

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES**‡a – Entreprise de production**

La sous-zone ‡a contient le nom de la personne, de l'entreprise, de l'organisation responsable de l'ouvrage, directement ou à titre de commanditaire. L'entreprise de production est définie en tant qu'organisation ou personne qui exerce la responsabilité globale directe sur le processus physique nécessaire pour produire le matériel audiovisuel. La sous-zone ‡a est répétée lorsque deux entreprises de production conjointes ou plus sont mentionnées sans que leur nom soit rattaché par un syntagme tel que *en collaboration avec*.

261 ␣‡aCoronet Films,‡d1967.

261 ␣‡aEducation Development Center in association with National Film Board of Canada, ‡d1957.‡bReleased by National Film Board of Canada,‡d1959.

‡b – Diffuseur

La sous-zone ‡b contient le nom du diffuseur (diffuseur principal) lorsque l'ouvrage est diffusé par une entreprise autre que l'entreprise de production. La sous-zone ‡b peut inclure un nom de lieu, lorsque

Annexe H

celui-ci est compris dans la même locution que le nom du diffuseur. Lorsque la même entité a produit (réalisé) et diffusé le film dans le cadre d'un contrat, on utilise la sous-zone #b.

- 261 #aArchers Film Productions,#fLondon,#d1947.#bReleased in the U.S. by Universal International Films,#d1948.
261 #aAssociation of Classroom Teachers.#bMade and released by National Education Association Publications Division,#d1972.

#d – Date de production, de lancement, etc.

La sous-zone #d contient la date de lancement, de production ou de fabrication. La date peut se trouver à la suite de n'importe quel élément approprié de la mention de production. Chaque fois que l'on trouve une date, il faut placer celle-ci dans une sous-zone séparée #d.

- 261 #aUnited States Coast Guard,#d1973.
261 #aHulton Educational Publication,#fLondon,#d1974,#bReleased in the U.S. by International Film Bureau,#d1971.

#e – Producteur à contrat

Cette sous-zone contient le nom du producteur à contrat lorsque l'œuvre a été produite (et non pas diffusée) par une personne ou une organisation autre que le commanditaire. Le nom du producteur à contrat est donné à la suite du syntagme *Réalisé par*.

- 261 #aBoulton-Hawker Films,#fHadley, Eng.#eMade by D.C. Chipperfield.#bReleased in the U.S. by International Film Bureau,#d1971.

#f – Lieu de production, de lancement, etc.

La sous-zone #f porte sur la ville ou le pays où se situe le siège social principal de l'entreprise de production et (ou) de diffusion. Un nom de lieu qui fait partie du même syntagme que le nom de l'entreprise de diffusion est inscrit dans la sous-zone #b. Si la sous-zone ne comporte pas de lieu, on suppose qu'il s'agit des États-Unis.

- 261 #aCanada Dept. of Agriculture.#fOttawa,#aand National Film Board of Canada,#d1971.
261 #aProduzioni europee associate.#fRome;#aArturo Gonzalez,#fMadrid; #aConstantin Film,#fMunich.#bReleased in the U.S. by United Artists Corp.,#d1957.

#6 – Liaison

#8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

La zone 261 se termine par un point.

CONVERSION EN ZONES COURANTES

262 #a	convertie en	260 #b
262 #b	convertie en	260 #b
262 #d	convertie en	260 #c
262 #e	convertie en	260 #f
262 #f	convertie en	260 #a

262	Mention d'adresse bibliographique d'enregistrements sonores (NR) (Avant les RCAA 2)
------------	---

Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a	Lieu de production, de lancement, etc. (NR)	‡l	Numéro de la matrice et/ou de la prise (NR)
‡b	Nom de l'éditeur ou nom commercial (NR)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (NR)
‡c	Date de production, de lancement, etc. (NR)	‡6	Liaison (NR)
‡k	Identification de la publication en série (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

On utilise cette zone aux États-Unis pour effectuer la conversion rétrospective des notices de catalogage d'avant les RCAA 2. Cette zone n'a jamais été définie dans le format CAN/MARC. Cette zone contient de l'information sur l'adresse bibliographique d'enregistrements sonores. Cette zone sert uniquement pour le catalogage des enregistrements sonores réalisés avant l'élaboration des règles de catalogage RCAA 2. Cette zone peut se trouver sur des notices produites avant 1981 ou sur de nouvelles notices rétrospectives qui contiennent des données de catalogage d'avant 1981. Dans le cas du catalogage fait depuis 1980, la zone 260 (Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique)) est utilisée pour les données renfermées dans les sous-zones ‡a, ‡b, ‡c de la zone 262, et la zone 028 (Numéro d'éditeur) est utilisée pour les données renfermées dans les sous-zones ‡k et ‡l de la zone 262.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**■ INDICATEURS**

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES**‡a – Lieu de production, de lancement, etc.**

La sous-zone ‡a contient le lieu de production, de lancement, etc.

‡b – Nom de l'éditeur ou nom commercial

La sous-zone ‡b contient le nom commercial des éditeurs de disque ou le nom d'éditeur dans le cas des éditeurs réputés n'être pas principalement des éditeurs de disque.

‡c – Date de production, de lancement, etc.

La sous-zone ‡c contient la date de production, de lancement, etc.

‡k – Identification de la publication en série

La sous-zone ‡k contient l'identification de la publication en série. Cette sous-zone comprend habituellement les numéros de disque ou du coffret des disques.

Annexe H

‡l – Numéro de la matrice et/ou de la prise

La sous-zone ‡l contient le numéro de la matrice ou de la prise. Ces numéros servent principalement à des fins d'archivage.

‡6 – Liaison

‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones à l'Annexe A.

■ EXEMPLES

262 ‡aLouisville, KY.,‡bLouisville Orchestra,‡c[1967]‡kLS 671.

262 ‡aMontréal, Québec,‡bCBS disques Canada.‡cp1978.

262 ‡bRCA Victor‡kLM6130.‡c[1956?]

262 ‡bTelefunken‡kSLT 43091.‡c[1966]

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

La zone 261 se termine par un point à moins de la présence d'une autre marque de ponctuation. On utilise le point (.) après un chiffre dans les sous-zones ‡k or ‡l.

CONVERSION EN ZONES COURANTES

262 ‡a est convertie en 260 ‡a

262 ‡b est convertie en 260 ‡b

262 ‡c est convertie en 260 ‡c

262 ‡k est convertie en 028 ‡a; 262 ‡b est aussi copiée dans 028 ‡b; les indicateurs de 028 sont convertis en 01

262 ‡l est convertie en 028 ‡a; 262 ‡b est aussi copiée dans 028 ‡b; les indicateurs de 028 sont convertis en 11

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

‡c *Date de production, de lancement, etc.*

‡k *Identification de la publication en série*

‡l *Numéro de la matrice et/ou de la prise*

Avant 1977, ces éléments de données étaient désignés par les codes de sous-zone ‡d, ‡c, et ‡e, respectivement.

400	Mention de collection/Vedette secondaire - Nom de personne (R)
------------	---

Premier indicateur

Type de vedette de nom de personne

- 0 Prénom
- 1 Nom de famille
- 3 Nom d'une famille

Second indicateur

Pronom représente la vedette principale

- 0 Vedette principale n'est pas représentée par un pronom
- 1 Vedette principale représentée par un pronom

Codes de sous-zones

<ul style="list-style-type: none"> ‡a Nom de personne (NR) ‡b Numérotation (NR) ‡c Titres et autres qualificatifs associés au nom (R) ‡d Date associées au nom (NR) ‡e Relation (R) ‡f Date du document (NR) ‡g Renseignements divers (NR) ‡k Sous-vedette de forme (R) ‡l Langue du document (NR) ‡n Numéro de la partie/section/réunion (R) 	<ul style="list-style-type: none"> ‡p Nom de la partie ou section du document (R) ‡t Titre du document (NR) ‡u Affiliation (NR) ‡v Désignation des volumes ou désignation séquentielle (NR) ‡x Numéro international normalisé des publications en série (NR) ‡4 Code de relation (R) ‡6 Liaison (NR) ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
---	--

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

On utilise cette zone aux États-Unis pour effectuer la conversion rétrospective des notices de catalogage d'avant les RCAA 2. Cette zone est devenue périmée dans le CAN/MARC en 1988. Cette zone contient une mention de collection d'auteur et de titre pour laquelle la partie auteur est un nom de personne ou un pronom qui la représente et renvoie à une zone 100. La zone 400 est à la fois une mention de collection et une vedette secondaire de collection. La présence d'une zone 400 signifie que la zone 800 correspondante n'est pas utilisée puisque celle-ci reproduirait les renseignements compris dans la zone 400.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Une description de la première position d'indicateur et tous les codes de sous-zones sont donnés à la section *X00 Noms de personne–Renseignements généraux*. Le second indicateur est décrit ci-après.

- **INDICATEURS**

- **Second indicateur – Pronom représente la vedette principale**

La position du second indicateur contient une valeur qui indique si le pronom sert à représenter le titre de la vedette principale de la collection.

- 0 – **Vedette principale n'est pas représentée par un pronom**

La valeur «0» indique que la partie auteur de la mention de collection n'est pas représentée par un pronom possessif qui renvoie au nom dans la zone 1XX.

Annexe H

1 – Vedette principale est représentée par un pronom

La valeur «1» indique que la partie auteur de la mention de collection est représentée par un pronom possessif qui renvoie à un nom de la zone 1XX. Lorsque l'on utilise cette valeur, le premier indicateur de la zone 4XX est établi selon le type de nom de la zone 1XX. De plus, une vedette secondaire pour la collection de cette zone remplace la vedette dans la zone 1XX par le pronom.

■ EXEMPLES

400 10‡aStieler, Kaspar von,‡d1632-1701.‡tGesammelte Schriften in Einzelausgaben
400 10‡aShakespeare, William,‡d1564-1616.‡tPlays

100 1‡aColton, George Woolworth,‡d1827-1901.
400 11‡aSa coll.‡tSeries of railroad maps,‡vno. 4

100 1‡aStrong, Anna Louise,‡d1885-1970.
400 11‡aSa coll.‡tLetters from China,‡vv. 2

CONVERSION EN ZONES COURANTES

Si l'indicateur «2» est «0» :

L'indicateur «1» de la zone 4XX et toutes les sous-zones à l'exception de la sous-zone ‡x sont converties en 8XX et conservent la même valeur d'indicateur «1» et les mêmes sous-zones, et ‡t, ‡v, ‡x de la zone 4XX sont aussi copiées dans les sous-zones ‡a,‡v,‡x de 490 respectivement; l'indicateur «1» de «490» est établi à «1».

Si l'indicateur «2» est «1» :

L'indicateur «1» de la zone 4XX et toutes les sous-zones à l'exception des sous-zones ‡a et ‡x sont converties en 8XX et conserve la même valeur d'indicateur «1» et les mêmes sous-zones, et toutes les sous-zones de 1XX sont copiées dans la même 8XX, qui précède les sous-zones de la zone 4XX, et les sous-zones ‡t, ‡v, ‡x de 4XX sont aussi copiées dans les sous-zones ‡a,‡v,‡x en 490, respectivement; l'indicateur «1» de 490 est établi à «1».

410 Mention de collection/Vedette secondaire - Nom de collectivité (R)

Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

Second indicateur

Pronom représente la vedette principale

- 0 Vedette principale n'est pas représentée par un pronom
- 1 Vedette principale représentée par un pronom

Codes de sous-zones

‡a	Nom de la collectivité ou nom de lieu comme élément de classement (NR)	‡p	Nom de la partie ou section du document (R)
‡b	Collectivité subordonnée (R)	‡t	Titre du document (NR)
‡c	Lieu de réunion (NR)	‡u	Affiliation (NR)
‡d	Date de réunion ou de signature du traité (R)	‡v	Désignation des volumes ou désignation séquentielle (NR)
‡e	Relation (R)	‡x	Numéro international normalisé des publications en série (NR)
‡f	Date du document (NR)	‡4	Code de relation (R)
‡g	Renseignements divers (NR)	‡6	Liaison (NR)
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡l	Langue du document (NR)		
‡n	Numéro de la partie/section/réunion (R)		

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

On utilise cette zone aux États-Unis pour effectuer la conversion rétrospective des notices de catalogage d'avant les RCAA 2. Cette zone est devenue périmée dans le format CAN/MARC en 1988. Cette zone contient une mention de collection par auteur et titre dans laquelle la partie se rapportant à l'auteur est un nom d'entreprise ou un pronom qui le représente qui renvoie à la zone 110. La zone 410 est à la fois une mention de collection et un vedette secondaire de collection. Lorsqu'une zone 410 est présente, on n'utilise pas la zone 810 puisque cela reproduirait la zone 410.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Une description de la position du premier indicateur et tous les codes de sous-zones sont donnés à la section *X10 Noms de collectivité–Renseignements généraux*. Le second indicateur est décrit dans la zone 400.

■ EXEMPLES

410 10‡aMexico (City).‡bUniversidad Nacional.‡bInstituto de Investigaciones Históricas.
‡tSerie de historia general,‡vv. 3

110 1‡aWisconsin.‡bLegislature.‡bLegislative Reference Bureau.

410 11‡aSa coll.‡tResearch bulletin,‡v78-RB-3

110 2‡aWatt Committee on Energy.

410 21‡aSa coll.‡tReport ;‡vno. 1‡x0141-9676

CONVERSION À DES ZONES COURANTES

Voir la zone 400.

[Page blanche]

411 Mention de collection/Vedette secondaire - Nom de réunion (R)

Premier indicateur

Type de vedette de nom de réunion

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

Second indicateur

Pronom représente la vedette principale

- 0 Vedette principale n'est pas représentée par un pronom
- 1 Vedette principale représentée par un pronom

Codes de sous-zones

‡a	Nom de réunion ou nom de lieu comme élément de classement (NR)	‡q	Nom de la réunion suivant le nom de lieu comme élément de classement (NR)
‡c	Lieu de réunion (NR)	‡t	Titre du document (NR)
‡d	Date de réunion (NR)	‡u	Affiliation (NR)
‡e	Collectivité subordonnée (NR)	‡v	Désignation des volumes ou désignation séquentielle (NR)
‡f	Date du document (NR)	‡x	Numéro international normalisé des publications en série (NR)
‡g	Renseignements divers (NR)	‡4	Code de relation (R)
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡6	Liaison (NR)
‡l	Langue du document (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡n	Numéro de la partie/section/réunion (R)		
‡p	Nom de la partie ou section du document (R)		

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

On utilise cette zone aux États-Unis pour effectuer la conversion rétrospective des notices de catalogage d'avant les RCAA 2. Cette zone est devenue périmée dans le format CAN/MARC en 1988. Cette zone locale contient une mention de collection par titre et auteur dans laquelle la partie se rapportant à l'auteur correspond au nom d'une conférence ou d'une réunion représenté par un pronom qui renvoie à la zone 111. La zone 411 est à la fois une mention de collection et une vedette secondaire de collection. Lorsque la zone 411 est présente, on n'utilise pas la zone 811 car cela reproduirait la zone 411.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Une description de la position du premier indicateur et tous les codes de sous-zones sont donnés à la section *X11 Noms de conférence–Renseignements généraux*. Le second indicateur est décrit à la zone 400.

■ EXEMPLES

411 10‡aChicago.‡qCartography Conference,‡d1974.‡tMap‡vno. 10
411 10‡aInternational Labor Conference.‡tBulletin

111 2‡aInternational Colloquium in the Philosophy of Science,‡cBedford College,‡d1965.
411 21‡aSa coll.‡tProceedings,‡vv. 2

CONVERSION EN ZONES COURANTES

Voir la zone 400.

[Page blanche]

440 Mention de collection / Vedette secondaire de titre (R)

Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

Second indicateur

Caractères à ignorer dans le classement

0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement

Codes de sous-zones

‡a Titre (NR)

‡n Numéro de la partie ou de la section du document (R)

‡p Nom de la partie ou de la section du document (R)

‡v Désignation des volumes ou désignation séquentielle (NR)

‡w Numéro de contrôle de notice bibliographique (R)

‡x Numéro international normalisé des publications en série (NR)

‡0 Numéro de contrôle de notice d'autorité (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone a été périmée en 2008 afin de simplifier la section des collections de sorte que toutes les mentions de titres de collection seront dorénavant entrées dans la zone 490 et toutes les vedettes secondaires de titre, elles seront entrées dans la zone 830.

La mention de collection consiste au titre de collection.

Cette zone est utilisée lorsque la mention de collection et la forme de la vedette secondaire contrôlée du titre de collection sont le même. La zone 440 est à la fois une mention de collection et une vedette secondaire de collection. En présence d'une zone 440, la zone 830 correspondante ne doit pas être utilisée puisqu'elle ne ferait que reproduire le contenu exact de la zone 440.

Étant donné que les mentions de collection ne comprennent pas les désignateurs de support (la sous-zone ‡h), lorsqu'une vedette secondaire de collection requiert un désignateur de support, on utilise alors la zone 490 pour la mention de collection avec une zone 8XX correspondante pour la vedette secondaire de collection.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

▪ Second indicateur - Caractères à ignorer dans le classement

La position du second indicateur renferme une valeur qui détermine le nombre de positions de caractère correspondant à l'article placé en début de titre, par exemple le, la, les, un, une, des, etc., qui sont à ignorer dans le classement.

0 - Pas de caractères à ignorer dans le classement

La valeur « 0 » indique que les positions de caractères correspondant à l'article initial sont ignorés lors des procédures de classement et d'enregistrement.

Annexe H

440 00a Collection africaine

Les signes diacritiques ou les caractères spéciaux au début d'une zone de mention collection qui ne commencent pas par un article initial ne sont pas comptés en tant que caractères à ignorer.

440 00a Ökonomische Studien ; vBd. 22

1-9 - Nombre de caractères à ignorer dans le classement

Une valeur autre que zéro indique que le titre commence par un article défini ou indéfini et doit être ignoré lors des procédures de classement et d'enregistrement. Tout signe diacritique, espacement ou signe de ponctuation associé à l'article et tout espacement ou signe de ponctuation précédant le premier caractère de classement est inclus au nombre des caractères à ignorer dans le classement. Cependant, tout signe diacritique associé au premier caractère de classement n'est pas inclus dans le nombre de caractères à ignorer dans le classement.

440 02a L'oeil oblique ; vno 1

■ CODES DE SOUS-ZONES

0a - Titre

La sous-zone 0a contient la partie du titre de la collection.

440 00a Collection Études collégiales

440 00a Américanités ; v1er

440 00a Série des agendas pour le changement ; vxposé no 1

0n - Numéro de la partie ou de la section du document

La sous-zone 0n renferme la désignation sous forme de numéro de la partie ou de la section d'un titre de collection. La numérotation est définie comme une indication de la séquence sous toute forme, par exemple Partie 1, Supplément A, Livre deux. Quant aux titres d'œuvres musicales, la sous-zone 0n contient le numéro d'ordre, d'opus ou d'index thématique.

440 00a Journal of polymer science. nPart C, pPolymer symposia ; vno. 39

440 04a The Rare book tapes. nSeries 1 ; v5

0p - Nom de la partie ou de la section du document

La sous-zone 0p renferme la désignation sous forme de nom de la partie ou de la section d'un titre de collection.

440 00a À pas de loup. pNiveau 3, Je dévore les livres

440 20a Janua linguarum. pSeries maior, x0075-3114 ; v100

0v - Désignation des volumes ou désignation séquentielle

La sous-zone 0v renferme le numéro de volume ou la désignation séquentielle qui identifie un document précis dans une collection.

440 00a Collection Les quatre soleils ; vv. 1

440 00a Profils de marché du GRAMI ; vG98-01

0w - Numéro de contrôle de notice bibliographique

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

0x - Numéro international normalisé des publications en série

La sous-zone $\dagger x$ renferme le numéro international normalisé des publications en série (ISSN) d'un titre de collection. L'ISSN est un élément de donnée attribué par un organisme autorisé. Les ISSN sont attribués à des publications en série, y compris les collections par des centres nationaux sous les auspices du *Réseau ISSN*.

440 $\dagger a$ Centre of Asian Studies occasional papers and monographs, $\dagger x$ 0378-2689 ;
 $\dagger v$ no. 57

Nota : Si un document possède un ISSN pour la collection mais n'a pas de titre de publication en série, on entre l'ISSN dans la zone 500 (Note générale).

500 $\dagger a$ "ISSN 0399-3388."

$\dagger 0$ - Numéro de contrôle de notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

$\dagger 6$ - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

$\dagger 8$ - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

L'usage de signes de ponctuation entre les sous-éléments d'une zone de mention de collection est habituellement dicté par des règles de catalogage descriptif. Il n'y a pas de point à la fin de la zone 440, à moins que le dernier mot soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une autre donnée se terminant par un signe de ponctuation.

Espaces

Il n'y a pas d'espaces entre les lettres des sigles ou des initiales de noms personnels qui font partie du titre de la collection.

440 $\dagger a$ Collection de l'Institut des hautes études de l'OTAN. $\dagger n$ Collection E, $\dagger p$ Sciences
appliquées ; $\dagger v$ v. 66

Données temporaires

Si une partie de l'information de désignation séquentielle ou des volumes peut changer (sous-zone $\dagger v$) (p. ex., si la notice d'un document en plusieurs parties n'est pas complète), on utilise habituellement des parenthèses en chevron (<...>) pour entrer la partie de l'information de désignation séquentielle ou des volumes qui peut changer. Au fur et à mesure que l'on ajoute des parties, on met l'information à jour.

440 $\dagger a$ Collection sur la surveillance de la pollution ; $\dagger v$ <3>-5

Constantes d'affichage

(...)	[parenthèses]
ISSN	[légende de l'ISSN]

Les parenthèses qui enferment habituellement une mention de collection ne sont pas utilisées dans une notice MARC. Elles peuvent être générées par le système comme constantes d'affichage associées à l'étiquette de zone.

Zone de contenu désignée :

Annexe H

440 0#À pas de loup. #pNiveau 2, Je sais déjà lire

Exemple d'affichage :

(À pas de loup. Niveau 2, Je sais déjà lire)

Le sigle ISSN précédant le numéro international normalisé des publications en série dans la sous-zone #x n'apparaît pas dans une notice MARC. Cependant, le système peut générer le sigle dans une mention de collection en tant que constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone #x.

Zone de contenu désignée :

440 0#Western Canada series report, #x0317-3127

Exemple d'affichage :

(Western Canada series report, ISSN 0317-3127)

Le rappel de Collection, précédé d'un chiffre romain, peut être généré par le système en tant que constante d'affichage associée à l'étiquette. Il indique qu'on doit entrer une vedette secondaire pour la collection qui doit être exclusive à l'ISSN. Le rappel ne paraît pas dans une notice lisible par machine.

Articles initiaux

Les articles initiaux, par exemple le, la, une, etc., apparaissant en début de titre d'une zone 440 sont transcrits en prenant soin d'inscrire la valeur du nombre de caractères à ignorer dans le classement dans le second indicateur.

CONVERSION À LA ZONE COURANTE

Pour construire une zone 490 (Mention de collection), régler le premier indicateur de la zone 490 à 1 puis le second indicateur avec un blanc (0), ensuite enchaîner les sous-zones #a, #n et #p de la zone 440 et placer la nouvelle chaîne dans la sous-zone #a de la zone 490; et ensuite copier le contenu des sous-zones #v, #x, #6 et #8 dans les sous-zones correspondantes de la zone 490. Toutes les sous-zones complémentaires de la zone 440 ne se convertissent pas à la zone 490, mais par contre elles le sont avec la zone 830.

Tous les indicateurs ainsi que toutes les sous-zones de la zone 440 peuvent être convertis avec les mêmes valeurs des indicateurs et des sous-zones pour la construction d'une zone 830 (Vedette-secondaire de collection / Titre uniforme).

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#h – Indication générale du genre de document [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

#n – Numéro de la partie ou de la section du document

#p – Nom de la partie ou de la section du document

Les sous-zones #n et #p ont été définies en 1980. Auparavant, on n'utilisait pas de sous-zones distinctes pour les numéros et les noms de parties.

#w – Numéro de contrôle de notice bibliographique [NOUVEAU, 2007]

#0 – Numéro de contrôle de notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]

9XX Zones d'équivalences ou de renvois

900	Équivalence ou renvoi – Nom de personne (R)
910	Équivalence ou renvoi – Nom de collectivité (R)
911	Équivalence ou renvoi – Nom de conférence ou de réunion (R)
930	Équivalence ou renvoi – Vedette de titre uniforme (R)
980	Équivalence ou renvoi – Mention de collection – Nom de personne/titre (R)
981	Équivalence ou renvoi – Mention de collection – Nom de collectivité/titre (R)
982	Équivalence ou renvoi – Mention de collection – Nom de conférence ou de réunion/titre (R)
983	Équivalence ou renvoi – Mention de collection – Titre/titre uniforme (R)
990	Liaison à des équivalences ou à des renvois (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Ces zones 9XX ont été élaborées par la Bibliothèque nationale du Canada qui les a utilisées dans ses notices créées et distribuées depuis 1975. Au Canada, les zones 9XX servent de support fondamental au catalogage, en français et en anglais, afin de refléter le caractère bilingue du Canada. Dans l'USMARC, les zones 9XX ont servi à exprimer le caractère local suivant les principes de développement du format. Le fait que cette annexe tienne compte des zones 9XX n'empêche pas l'utilisation continue de ces zones en tant que zones définies localement dans les systèmes autres que le système canadien.

Les zones 9XX mentionnées précédemment contiennent de l'information sur l'accès bibliographique et facilitent la production de produits bibliographiques qui sont requis dans un contexte bilingue de catalogage. Ces zones peuvent aussi comporter de l'information qui peut servir à produire des renvois. Une zone 990 distincte fait le lien aux zones correspondantes qui sont utilisées dans le but de produire des produits particuliers.

Équivalences

Les équivalences sont indiquées dans ces zones 9XX uniquement dans le cas de noms et de titres uniformes en tant que vedette principale ou vedette secondaire d'une notice bibliographique et seulement s'il existe une forme officielle de nom ou de titre dans plus d'une langue.

Les équivalences de vedettes-matières paraissent dans la zone 6XX appropriée (Vedette d'accès par matière). On distingue les vedettes-matières en indiquant le thésaurus duquel le terme est tiré, qu'on identifie soit par une valeur d'indicateur soit par une code de thésaurus dans la sous-zone #2 (Source).

Renvois

On peut fournir des renvois dans n'importe quelles zones de vedette principale (100-130), zones de collection (440, 800-830), ou zones de vedette secondaire (700-730). Des termes ou des syntagmes d'instruction de renvoi, tels le terme *voir* ne font pas partie des données de la zone 9XX qui contient un renvoi. Ces termes ou ces syntagmes peuvent être produit par l'ordinateur, à partir de la valeur de l'étiquette de la zone.

Structure de zone

La structure des zones 9XX (à l'exception de la zone 990) est la même que celle des zones des vedettes principales et des vedettes secondaires (1XX, 7XX) et des zones de collection (440, 8XX). La zone 990 sert de liaison afin de relier les autres zones 9XX à leurs zones correspondantes. Le tableau ci-après énumère les zones de format normalisé qui correspondent aux zones 9XX. La désignation de contenu de chaque zone 9XX est la même que celle qui est décrite pour chaque zone correspondante, c'est-à-dire la zone 100, la zone 730, etc. Les zones de nom 9XX peuvent aussi contenir dans la sous-zone #t, de l'information sur un titre collectif et uniforme qui correspond aux données de la zone 240 et 243.

Annexe H

<i>Zone 9XX</i>	<i>Zone(s) correspondante(s)</i>
900	100, 700 (Nom de personne)
910	110, 710 (Nom de collectivité)
911	111, 711 (Nom de conférence ou de réunion)
930	130, 730 (Titre uniforme)
980	800 (Collection–Nom de personne)
981	810 (Collection–Nom de collectivité)
982	811 (Collection–Nom de réunion)
983	440, 830 (Collection–Titre)
990	Aucune zone correspondante

LIAISON À DES ÉQUIVALENCES OU À DES RENVOIS

La zone 990 (Liaison à des équivalences ou à des renvois) fait le lien entre les zones d'équivalence et de renvoi et les zones d'accès correspondantes. Chaque occurrence de la zone 990 signale la liaison d'une équivalence ou d'un renvoi.

Spécifications de la zone 990 :

Premier indicateur

Type de liaison

- 0 Équivalence
- 1 Renvoi

Second indicateur

Lngage du catalogue

- 0 Anglais
- 1 Français

Codes de sous-zones

‡a Information de liaison de zone 9XX (R)

‡b Information de liaison de zone correspondante à la zone 9XX (R)

Les sous-zones ‡a et ‡b servent à noter les numéros de niveau assignés en fonction de l'occurrence dans chaque zone identifiée qui comporte la même valeur d'étiquette. Une nouvelle séquence de numéros de niveau recommence à chaque changement d'étiquette. Les données des sous-zones ‡a et ‡b sont présentées comme suit :

<étiquette de liaison><numéro de niveau><identificateur alphabétique de sous-zone>

<i>Étiquette</i>	<i>Niveau</i>	<i>Contenu de la zone</i>
700	01	1‡aBignell, Sharon.
700	02	1‡aVinson, Richard.
710	01	2‡aParkland Regional Arts Committee.
710	02	2‡aKnow Your Neighbour (Project) Stoney Plain, Alta.
900	01	1‡aVinson, Richard W.
910	01	2‡aOpportunities for Youth (Federal aid programme) Stoney Plain, Alta.
990		10‡a90001a‡b70002a
990		10‡a91001a‡b71002a

Des sous-zones multiples ‡a et ‡b peuvent exister dans une zone 990 lorsque celles-ci sont enchaînées à l'aide de la conjonction «et», comme par ex., on peut répéter la sous-zone ‡b afin de tenir compte des combinaisons noms-titres.

Exemples

Équivalence de vedette principale de collectivité

110 2#Bibliothèque nationale du Canada.
 910 2#National Library of Canada.
 990 00#a91001a#b11001a

Renvoi de nom de personne

700 1#Clark, Marvin L.
 900 1#Clark, M.L.#q(Marvin L.)
 990 10#a90002aq#b70001a

Équivalence de nom-titre

100 1#Wagner, Richard,#d1813-1883.
 243 10#aSelections;#oarr.
 900 1#Wagner, Richard,#d1813-1883#tExtraits;#oarr.
 990 01#a90001adto#b10001ad#b24301ao

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

940 Équivalence ou renvoi – Titre uniforme [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les valeurs du premier indicateur étaient : «0» (Ne s'imprime ni ne s'affiche), «l» (S'imprime ou s'affiche). Le second indicateur renseigne sur le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Titre uniforme), «n» (Numéro de la partie/section), «p» (Nom de la partie/section), «l» (Langue), «s» (Version), «k» (Sous-vedette de forme), «f» (Date de l'ouvrage), «g» (Renseignements divers), «d» (Date de traité), «m» (Médium d'exécution pour la musique), «o» (Mention d'arrangement pour la musique), «r» (Tonalité de la musique), «h» (Indication générale du genre de document)

941 Équivalence ou renvoi – Titre en caractères latins [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les valeurs de premier indicateur étaient : «0» (Pas de titre en rappel), «l» (Titre en rappel). Le second indicateur précisait le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Titre en caractères latins), «h» (Indication générale du genre de document)

943 Équivalence ou renvoi – Titre collectif [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les valeurs du premier indicateur étaient : «0» (Ne s'imprime ni ne s'affiche), «l» (S'imprime ou s'affiche). Le deuxième indicateur renseigne sur le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Titre collectif), «n» (Numéro de la partie/section), «p» (Nom de la partie/section), «l» (Langue), «s» (Version), «k» (Sous-vedette de forme), «f» (Date du document), «g» (Renseignements divers), «d» (Date de traité), «m» (Médium d'exécution pour la musique), «o» (Mention d'arrangement pour la musique), «r» (Tonalité de la musique), «h» (Indication générale du genre de document)

945 Équivalence ou renvoi – Titre [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les valeurs du premier indicateur étaient : «0» (Pas de titre en rappel), «l» (Titre en rappel). Le second indicateur précisait le nombre de caractères à ignorer dans le classement. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Titre abrégé/titre propre), «b» (Reste du titre), «c» (Reste de la transcription de la page de titre), «n» (Numéro de la partie/section), «p» (Nom de la partie/section), «h» (Indication générale du genre de document), «f» (Dates extrêmes), «g» (Date de la majeure partie du matériel), «k» (Format), «s» (Version)

951 Équivalence ou renvoi – Nom/Lieu géographique [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Le premier indicateur était non défini. Les valeurs du second indicateur étaient : «0» (Vedette principale de nom/lieu géographique), «1» (Vedette secondaire de nom/lieu géographique), «2» (Vedette analytique de nom/lieu géographique). Les codes de sous-zones étaient : «a» (Nom géographique ou élément de lieu), «b» (Élément qui suit l'élément de vedette)

952 Équivalence ou renvoi – Nom hiérarchique de lieu [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les premier et second indicateurs étaient non définis. Les codes de sous-zones étaient : «a» (Pays), «b» (État, province, territoire), «c» (Comté, région, région insulaire), «d» (Ville)

[Page blanche]

Sous-zone locale

260 Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique)

Code de sous-zone

‡d Planche ou numéro de l'éditeur pour la musique (Avant les RCAA 2) (NR)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA SOUS-ZONE

Cette sous-zone est utilisée aux États-Unis afin d'effectuer la conversion rétrospective des notices de catalogage produites avant les RCAA 2. Le format CAN/MARC a rendu cette sous-zone périmée en 1988.

‡d – Planche ou numéro de l'éditeur pour la musique (Avant les RCAA 2)

La sous-zone ‡d contient le numéro de planche ou le numéro de l'éditeur assignée à la musique imprimée. La sous-zone ‡d sert uniquement dans le cas de notices bibliographiques produites avant les règles de catalogage RCAA 2. Les notices d'ouvrages de musique d'avant les RCAA 2 ne contiennent généralement pas la ponctuation de l'ISBD(M). Dans le cas des notices produites selon les RCAA 2, ces numéros sont versés dans la zone 028 (Numéro d'éditeur).

260 ‡aLeipzig,‡bBreitkopf & Härtel‡c[1888 or 9]‡dPl. no. 18315

CONVERSION EN ZONES COURANTES

260 ‡d convertie en 028 ‡a; 260 ‡b est aussi copiée dans 028 ‡b; les indicateurs 028 sont convertis en 21

[Page blanche]